

**2016 - 2017**

**Statut Entrepreneur**  
**pour libérer l'énergie créatrice d'emplois !**



**StartinBloc**

Fédération des jeunes entreprises de France

CE DOCUMENT N'EST PAS LE DOCUMENT DÉFINITIF MAIS BIEN UN  
DOCUMENT DE TRAVAIL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DES  
NOUVELLES PROPOSITIONS FAITES.



Cette proposition a été rédigée par Julien Hody et Sonia Boussaguet.  
Nous remercions toutes les personnes qui ont pu nous faire part de leurs propositions  
pour compléter ce travail.

# Table des matières

<b>Résumé du projet</b> .....	5
<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>StartinBloc</b> .....	8
La fédération.....	8
Notre organisation .....	8
Nos missions .....	8
Fédérer.....	8
Représenter.....	8
Proposer .....	8
<b>Histoire et parallèle</b> .....	9
<b>Analyse du cadre de développement des jeunes entreprises françaises</b> .....	10
<b>Portraits d’entrepreneurs, hier atypiques, aujourd’hui représentatifs</b> .....	11
Le jeune de moins de 30 ans.....	11
La femme .....	12
Le senior.....	12
<b>La dure réalité des entrepreneurs “low-cost”</b> .....	14
Des difficultés communes .....	14
Vers une santé inquiétante .....	15
<b>Proposition d’une mesure en faveur de la protection et de la valorisation des entrepreneurs</b> .....	16
Statut Entrepreneur en France : prisme du juridique.....	16
Cadre d’obtention du “statut SOCIAL entrepreneur” .....	17
Aides techniques et administratives.....	17
<b>Un investissement d’avenir</b> .....	19
<b>Remerciements</b> .....	20

## Le RSA, une aide publique... sauf pour les jeunes entrepreneurs qui embauchent !

De : **Votre CAF**  
Le : 2 août 2016

---

Bonjour,

Votre situation ne permet pas le versement du RSA. En effet, employer un salarié est incompatible avec le versement de cette prestation. Le conseil départemental nous demande donc de radier votre demande à compter du 01/01/2016.

Cordialement,

Votre Technicien-conseil

# Résumé du projet

La dernière photographie du paysage des TPE en France remonte à 2012 (INSEE focus n°24 les TPE 2 millions d'unités). Nous comptons alors 2 148 900 TPE pour 2 266 800 emplois soit 18,8% des emplois en France. Il faut savoir que **55% de ces TPE (soit 1.181.895) n'emploient AUCUN salarié!**

En 2015, 96% des nouvelles entreprises ont débuté leur activité en employant aucun salarié. Ce chiffre est d'autant plus préoccupant que la corrélation est forte entre multiplication des emplois au cours des 3 premières années et existence effective d'emplois dès le démarrage d'activité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation fortement dommageable dans le contexte de **chômage de masse** que nous connaissons aujourd'hui.

Tout d'abord, **le poids des charges est beaucoup trop lourd** pour une jeune entreprise. En effet pour les 55% de TPE non employeuses, une sur deux dégage une valeur ajoutée par salarié de 16.000€. Ce sont donc 600.000 TPE qui n'ont pas la possibilité de financer un SMIC annuel à temps plein (environ 20.000€ chargé).

Enfin la méconnaissance de **la nouvelle typologie d'entrepreneurs** (finance, social....) cause de nombreux problèmes! L'ère de **l'entrepreneur «Low-cost»** est arrivée. En 2015, 54% des entrepreneurs ont moins de 8.000€ pour commencer leur activité! En moyenne ils attendront 3 années avant de pouvoir se verser une rémunération d'environ 800€ nette.

Comme nous le montre le mail sur la page précédente (pour une demande de RSA), reçu par bon nombre d'entrepreneurs ayant créé des emplois (avant de pouvoir eux-mêmes se rémunérer), **aucun d'entre eux ne peut prétendre à un coup de pouce pour survivre**. Pourtant, cette aide permettrait de continuer à créer de l'emploi, créer de la richesse et enfin avoir une entreprise prospère sur son territoire!

**Une paupérisation galopante** des entrepreneurs implique des difficultés financières structurelles, des difficultés d'accès au logement, des difficultés d'accès aux transports, des difficultés d'accès aux soins et d'une dégradation constatée des états de santé.... Leurs conditions d'existence apparaissent à ce point dégradée qu'elles constituent des entraves, souvent rédhibitoires, à l'expression du dynamisme de la création entrepreneuriale.

Face à cette situation, StartinBloc propose une série de mesures d'urgence constituant un véritable Statut de l'Entrepreneur. Ce statut permettrait de débloquer les situations individuelles, de libérer les forces entrepreneuriales créatrices et d'enclencher des effets multiplicateurs de création d'emploi.

## Propositions StartinBloc

### Capital social de l'entreprise

- Versement de la totalité des allocations chômage dans le cadre de l'ARCE (et non 50% comme aujourd'hui)
- Possibilité de versement du montant annuel de l'Impôt sur le Revenu exigible au titre de l'année précédent la création de l'entreprise au capital de celle-ci

### Statut administratif de l'entrepreneur

- Attribution d'un numéro d'identifiant unique
- Possibilité de domiciliation virtuelle

### Assurance maladie

- Accès à la médecine du travail
- Prolongement des droits à l'assurance maladie



### **Aides au logement et à la mobilité**

- Dispositif de réduction tarifaire des transports en commun
- Accès aux logements sociaux
- Aide au cautionnement locatif

### **Allocations chômage et RSA**

- Suivi spécifique des entrepreneurs inscrits à Pôle Emploi
- Accès au RSA même en cas d'emploi salariés dans l'entreprise

### **Accompagnement**

- Généralisation des chèques services d'accompagnement par des professionnels

# Avant-propos

À l'heure de la simplification et du développement entrepreneurial, l'entrepreneur ne dispose pas de reconnaissance de la part de la société française. Pour autant, les discours martelés ces dernières années sur la volonté d'encourager l'esprit d'entreprise n'ont eu de cesse d'accroître la diversité dans le tissu économique - à tous les niveaux de la société -. Curieusement, malgré l'objectif de simplification qui accorde à chacun d'avoir sa place, de stimuler son potentiel pour se distinguer et réussir, **il n'existe toujours pas de statut social pour protéger ces trapézistes sans filet.**

StartinBloc, la fédération des Jeunes Entreprises de France, se propose de remédier à ce paradoxe par l'entremise de propositions pour soutenir tous ceux qui sont - et/ou désirent devenir - entrepreneurs de leurs propres vies. Car, une société ne peut être entrepreneuriale tant que la peur d'échouer y est plus forte que l'initiative et la volonté d'accomplir. Le moment est venu d'y travailler activement.

Ces propositions poursuivent un double objectif. Elles consistent à mettre en lumière la précarité<sup>1</sup> croissante dans laquelle se trouve un nombre important d'entrepreneurs et au-delà, de retenir une solution concrète en faveur de leur protection et de leur valorisation. A regarder les chiffres (APCE, 2015 ; INSEE, 2016), la création d'entreprise par les moins de 30 ans a été multipliée par trois ces dix dernières années. L'âge moyen des créateurs de demain ne cesse de baisser. L'émergence des femmes et/ou mères entrepreneures et des entrepreneurs vieillissants (senior) est également notable, impliquant de ce fait une diversité des situations dont il n'est à ce jour tenu aucun compte. **Ces entrepreneurs à motivation variable peuvent être assimilés à des « entrepreneurs low-cost ». Le terme n'est pas dévoyé.**

Compte tenu de ces nouveaux enjeux économiques et sociaux, il est temps de donner aux entrepreneurs la place qui leur revient. Il est temps de reconnaître un statut de l'entrepreneur impliquant des devoirs et des responsabilités et ouvrant des droits : autrement dit, **un STATUT SOCIAL.**

Notre société doit entendre ce message afin de répondre de façon adéquate aux défis entrepreneuriaux de demain dans une France somme toute dynamique.

1. La précarité est définie comme « une forte incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche ». La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives Joseph Wresinski, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Paris, Journal officiel, 1987, p 6

# StartinBloc

## La fédération

StartinBloc est un mouvement national - **apartisan et indépendant** - fédérant les jeunes entreprises du territoire français par bassin d'emploi. Ses sources de financement sont exclusivement privées.

Créée par les jeunes entreprises pour les jeunes entreprises, StartinBloc est leur porte-voix, c'est une force de propositions locale et nationale pour ces jeunes pépites françaises créatrices de valeur et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activité.

L'adhésion aux fédérations StartinBloc est également ouverte à tout acteur socio-économique souhaitant s'investir auprès des jeunes entreprises. Sur un modèle collaboratif, les fédérations StartinBloc travaillent donc à réunir une grande diversité d'acteurs autour de projets et de réflexions menés en faveur de la croissance des jeunes entreprises et du dynamisme économique d'un territoire

## Notre organisation

Le mouvement StartinBloc est structuré sur deux niveaux principaux :

- **Les fédérations locales** qui regroupent, par bassin d'emploi, les jeunes entreprises et autres acteurs socio-économiques, au sein de deux collèges d'adhérents distincts.
- **La fédération nationale** qui regroupe dans son premier collège d'adhérents les fédérations locales StartinBloc et qui dispose elle aussi d'un second collège d'adhérents.

Sur un modèle ascendant, les échanges entre ces entités se font de façon privilégiée et directe depuis le local vers le national. Cette logique bottom-up offre aux fédérations locales une grande liberté d'action et de moyens. Celles-ci peuvent aussi compter sur le soutien et l'assistance de StartinBloc France pour leur développement et la réalisation de leurs projets.

## Nos missions

### Fédérer

Fédérer les jeunes entreprises et les acteurs socio-économiques par bassin d'emploi et faire converger leurs énergies dans la construction d'un mouvement national.

### Représenter

Représenter les intérêts des jeunes entreprises afin d'améliorer les conditions de leur développement et de sensibiliser les acteurs socio-économiques à la réalité entrepreneuriale d'aujourd'hui.

### Proposer

Proposer des projets, solutions, réflexions en faveur du développement économique de nos territoires, en travaillant de façon collaborative avec une grande diversité d'acteurs.



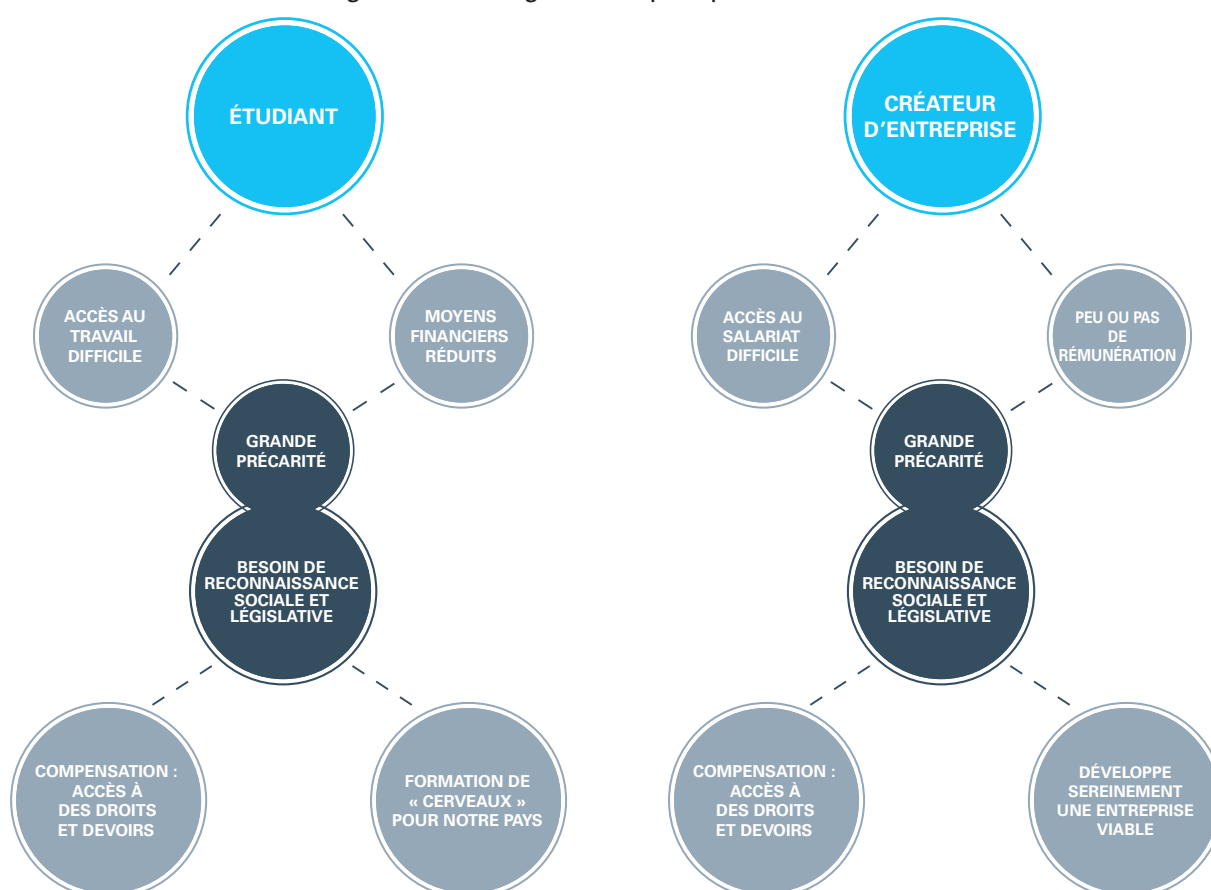
# Histoire et parallèle

Pour débiter cette réflexion, permettons-nous un retour en arrière. Dans l'histoire moderne de notre pays, une catégorie de la population française s'est illustrée par sa capacité à se mobiliser pour l'obtention de droits et d'une reconnaissance politique et sociale particulière. Ces revendications se justifiaient - et se justifient toujours - par les spécificités et la place centrale que cette catégorie occupe dans notre société. Nous parlons ici des étudiants.

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, l'accès aux études supérieures était largement réservé à une minorité, souvent issue des classes les plus favorisées. La période des Trente Glorieuses a cependant été marquée par l'ouverture de l'accès à l'enseignement et aux études supérieures pour les jeunes issus de catégories sociales plus modestes. Une évolution qui s'est d'ailleurs poursuivie dans les décennies suivantes, encore plus intensément à l'heure actuelle. Il a donc fallu compenser la précarité grandissante des étudiants issus des milieux les plus modestes par des droits et des services.

Quelques dates :

- Avril 1946 : Les délégués des étudiants de France votent la charte de Grenoble. Celle-ci définit l'étudiant comme un « jeune travailleur intellectuel » ayant des droits et des devoirs.
- 1947 : Premières bourses étudiantes et renégociation des droits d'inscription à l'université.
- 1948 : Création d'un régime mutuelle spécifique aux étudiants (A Nancy des étudiants créent, de manière totalement indépendante et sans délégation de service public, la fameuse MGEL, aujourd'hui incontournable).
- Aujourd'hui : des étudiants négocient et obtiennent de nouveaux droits et services, le CROUS, le CESER, les Bourses, la gratuité des musées, les réductions sur les transports en commun, un identifiant unique etc. Ces droits et ces services sont devenus indispensables au maintien d'un accès élargi aux études supérieures, le coût des études pour l'étudiant connaissant une augmentation régulière depuis plusieurs décennies.



# Analyse du cadre de développement des jeunes entreprises françaises

Le tissu entrepreneurial français (critères selon la loi de modernisation de l'économie de 2008) est constitué de :

- **micro-entreprises ou TPE**, employant moins de 10 salariés et leur chiffre d'affaires et leur bilan étant inférieurs à 2 M€ (3.728.311 unités soit 94,8% des entreprises en 2014 en France).
- **petites et moyennes entreprises ou PME** employant moins de 250 salariés, leur chiffre d'affaires étant inférieur à 50 M€, leur bilan étant inférieur à 43 M€ (197.273 unités soit 5% des entreprises en 2014 en France).
- **entreprises de taille intermédiaire ou ETI** employant jusqu'à 5 000 personnes, avec un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Md€ et un bilan inférieur à 2 Md€ (avec les grandes entreprises elles représentent 6.075 unités soit 0,2% des entreprises en 2014 en France).
- **grandes entreprises** regroupant toutes les entreprises qui ne font pas partie des catégories précédentes.

Répartition des entreprises en France par taille

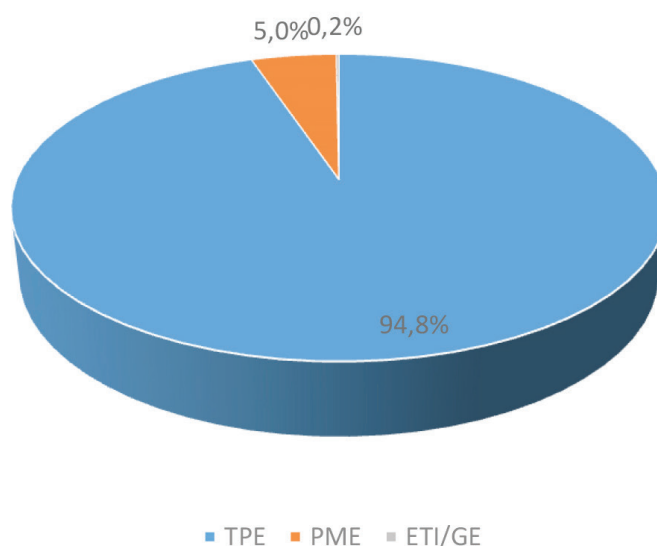


Figure 1 : Répartition des entreprises en France en 2014  
(INSEE [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&id=219](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=219))

Il paraît utile de contextualiser nos propos par l'élaboration d'une analyse de l'environnement dans lequel évoluent les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain. S'il y a eu de forts bouleversements pour les étudiants après la seconde guerre mondiale, **il y a aujourd'hui un bouleversement de l'écosystème dans lequel évoluent les jeunes entreprises**. Le défi est de trouver comment adapter le système actuel à ces nouveaux enjeux.

Les facteurs listés ci-après justifient des ajustements nécessaires :

### **Au niveau Politique**

- Volonté politique de favoriser l'entrepreneuriat, notamment innovant (French Tech, BPI), l'incitation à l'entrepreneuriat chez les jeunes (PEPITE), le dispositif NACRE...
- Une forte instabilité fiscale ne favorise pas le développement des TPE. Il faut garder en tête que les TPE n'ont pas les moyens financiers des grands groupes pour s'adapter en permanence à toutes les nouveautés fiscales.

### **Au niveau Économique**

- Dynamisme entrepreneurial fort mais difficile à maintenir dans le temps : Fort taux de création d'entreprise en France : mais taux d'échec très fort aussi => Problèmes liés à la difficulté des créateurs à pérenniser une activité dans le temps mais aussi difficulté à avoir une chance de rebondir en cas d'échec (sans être stigmatisé) !
- Le choc entre économie classique et la nouvelle économie du numérique : bouleversement des modes de consommation et donc de vente. Ce choc est à la base des différentes crises économiques qui ont pu modeler ces dernières années.

### **Au niveau Social**

- Volonté forte de la nouvelle génération de se mobiliser pour sa réussite et celle de l'économie nationale : StartinBloc ainsi que différentes initiatives et mouvements les soutiennent en ce sens ;
- Besoin de justice sociale : le lancement d'une activité implique parfois une absence longue de revenu, avec des charges lourdes à assumer sans même avoir commencé à générer de l'activité, le flou juridique et social autour des entrepreneurs qui génèrent des situations sociales difficiles.

### **Au niveau Technologique**

- Révolution numérique : changement des règles concurrentielles, nouveaux modèles et nécessité de les adapter constamment, nouvelle temporalité pour la prise de décision et le développement d'une activité, etc.

Les entrepreneurs français souhaitent légitimer leurs propositions en démontrant le potentiel micro et macro-économique vertueux d'une reconnaissance et d'**un investissement ambitieux en faveur du développement de leur jeune entreprise**.

*Attention, nous parlons d'investissement ici mais il ne s'agit pas d'accaparer des fonds publics et de demander aux pouvoirs publics de concentrer des efforts de travail colossaux autour de nos « revendications ». Il s'agit plus globalement de réfléchir à la façon dont on pourrait faciliter le parcours de l'entrepreneur et faire tomber les freins qui ralentissent le développement de la jeune entreprise.*

# Portraits d'entrepreneurs, hier atypiques, aujourd'hui représentatifs

La création d'une entreprise est ouverte très largement à tout public. Le but ici est de dresser le portrait des entrepreneurs français hier atypiques, aujourd'hui représentatifs du fait même des initiatives gouvernementales en leur faveur. Trois types de créateurs d'entreprises sont précisément examinés : le premier à l'évidence est représenté par les jeunes de moins de 30 ans (y compris le profil étudiant) ; le second par les femmes (y compris le profil des jeunes ou futures mamans), et le troisième par les seniors.

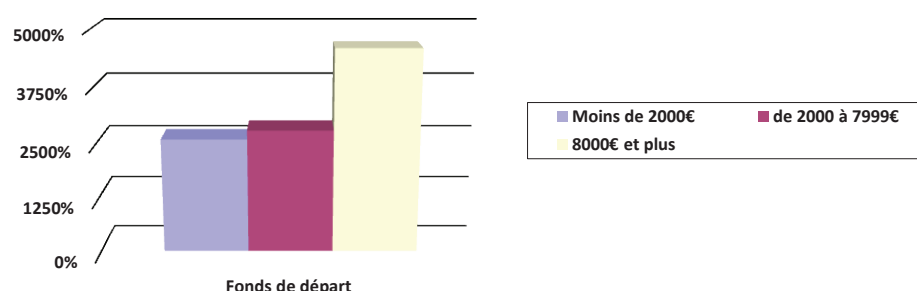
## Le jeune de moins de 30 ans

D'après l'APCE (2015), 24% des français de plus de 18 ans ont moins de 30 ans. Globalement, 46% des français de 18 à 24 ans et 45% des 25-34 ans souhaitent créer une entreprise. Plus spécifiquement, 34% des étudiants et des lycéens professionnels veulent créer une entreprise. Les jeunes entrepreneurs sont généralement diplômés de l'enseignement supérieur (44%), plus rarement d'école d'ingénieur ou de grandes écoles (6%). 14% sont créés en sortie d'études. Selon le Global Entrepreneurship Monitoring (GEM), le nombre de jeunes qui suit des filières "entrepreneuriat" est beaucoup plus important que par le passé. De même, ils sont de plus en plus nombreux à créer une entreprise pendant leurs études ou une fois celles-ci terminées. Il y a quelques années, le discours était de se lancer mais après avoir eu une première expérience dans un grand groupe ou avoir rempli une mission à l'étranger. Aujourd'hui, ils n'ont plus peur de se lancer. En 10 ans, la création d'entreprises par les jeunes, a quasiment triplé!

25% des jeunes entrepreneurs sont pour 28% des auto-entrepreneurs et 14% des créateurs d'entreprises traditionnelles. Ce qui représente pas moins de **49.000 entreprises traditionnelles créées en 2014 par des moins de 30 ans**. L'INSEE (2016) confirme que la part des moins de 30 ans est plus élevée chez les micro-entrepreneurs que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques. On peut noter que l'accès à l'entrepreneuriat leur est rendu simplifié par les nouvelles technologies. Leurs projets sont majoritairement liés à Internet (e-business/start-up).

Toujours selon le GEM, en France comme ailleurs, l'entrepreneur recueille une majorité d'avis positifs. Plus on est jeune, plus on a une vision positive de l'entrepreneuriat. Il fait écho avec l'envie d'indépendance, de liberté, le goût pour les nouvelles technologies des jeunes générations mais aussi parce que la fenêtre d'employabilité se réduit. Ils connaissent les difficultés du marché du travail actuel : indirectement car de nombreux jeunes ont dans leur entourage proche au moins une personne touchée par le chômage ; ou bien directement car 34% des jeunes entrepreneurs sont au chômage avant de commencer contre 37% salariés (APEC, 2015).

La principale difficulté qu'ils rencontrent concerne le financement de leurs projets, en particulier dans les activités traditionnelles. D'après l'étude de KPMG (2012), en 2010, 7% des créateurs d'entreprises rassemblaient 160.000€ et 44,3% avaient un capital inférieur à 8000€. **En 2015 54% des jeunes créateurs ont moins de 8000€ de fonds propres** (APEC, 2015) et les 7% qui réunissaient 160.000€ en 2010, réunissent maintenant seulement 80.000€. **47% utilisent uniquement les fonds propres pour financer le début d'activité** (APEC, 2015).



## La femme

Majoritaires dans la population française avec un taux de 51,4 %, l'attrait pour l'entrepreneuriat n'épargne pas les femmes. En effet, nous observons **une féminisation des jeunes entrepreneurs car 33% d'entre eux sont des femmes** (APCE, 2015). A ce titre, la promotion de l'entrepreneuriat féminin s'intensifie pour soutenir les femmes comme levier de développement économique durable. Ceci étant, en tant qu'entrepreneur, les femmes sont loin d'atteindre la parité (Rapport Bel 4, 2009). Elles sont pourtant détentrices d'un diplôme plus élevé que les hommes, à 44 % de l'enseignement supérieur.

Les femmes sont davantage présentes à la tête des entreprises individuelles. On en compte 44% en 2015 d'après l'INSEE (2016). Elles se situent essentiellement dans des micro-structures. Souvent, elles s'installent dans des secteurs peu contraignants en terme de barrières à l'entrée. Leur secteur de prédilection se limite aux services en général, aux particuliers de préférence, au commerce de détail, à la santé, à l'éducation et à l'action sociale. Il s'agit généralement de leur première entreprise, puisque plus de 4 femmes sur 5 n'ont jamais créé ou dirigé une entreprise dans leur passé professionnel (APCE, 2009). C'est souvent après une phase de rupture professionnelle (changement d'ordre professionnel, chômage, formation...), agissant comme un déclencheur négatif, que les femmes reconstruisent leur image d'elles (fin de l'inégalité salariale et du plafond de verre) et se revalorisent à travers le projet entrepreneurial (par la création de leur emploi et de leur statut). A l'opposé, l'approche de la naissance d'un enfant, la maternité, le congé parental – agissant cette fois plus comme un déclencheur positif - conduisent les femmes à la recherche d'un « **lifestyler** », **combinant à la fois l'équilibre vie professionnelle et vie familiale**. C'est ce qu'on appelle les « **mamentrepreneures** ».

Les entrepreneures - femmes et/ou mères - ont bien souvent comme préoccupation première la gestion du temps. Elles s'astreignent à un fort ancrage territorial pour ne pas s'éloigner de leur foyer, sacrifier leur vie de famille.

## Le senior

D'après l'APCE (2013), la part des individus âgés de 50 ans et plus au sein de la population active avoisine les 27,2%. **16% des créateurs d'entreprise en 2011 avaient au moins 50 ans**. L'entrepreneur sénior est généralement issu du rang des chômeurs (36%), puis de celui des salariés (23%), des inactifs (15%), des indépendants (13,5%) et des chefs d'entreprise (12,5%). Ce sont majoritairement des hommes. Leur niveau d'étude est moins élevé que celui des générations plus jeunes.

Une partie des seniors est largement séduit par l'auto-entrepreneuriat. 40,5% font ce choix pour bénéficier d'un revenu complémentaire, plus que pour l'envie de créer une entreprise (20%). Rarement ils souhaitent développer l'activité en cours ou évoluer vers un statut d'entrepreneur classique. Leurs expériences les poussent à privilégier des secteurs

qu'ils maîtrisent et qu'ils leur permettent d'exploiter leurs connaissances. Ils tendent plus spontanément vers des activités de conseil.

Pour les seniors, se lancer dans l'entrepreneuriat consiste très souvent à faire évoluer une situation non satisfaisante dans la perspective d'une seconde ou nouvelle vie. Ces entrepreneurs se décomposent en deux catégories en fonction de leur âge : les 45-64 ans et les plus de 64 ans. Les premiers se heurtent de plus en plus à la problématique de l'employabilité, mais souhaitent se maintenir dans des activités intellectuelles valorisantes par peur du temps qui reste (situation renforcée pour ceux qui ont encore des enfants à charge). Les seconds perçoivent très souvent leurs **pensions de retraite comme insuffisantes** et souhaitent maintenir un niveau de vie acceptable. Un autre grand type de besoin, plus positif, correspond au désir de créer un mode de vie qui réponde à leurs attentes : être indépendant, choisir son temps de travail, rester actif, préserver une vie sociale ou encore enrichir sa carrière...

Les « **seniorpreneurs** » ont souvent plus de facilité que les plus jeunes puisqu'ils disposent d'une plus grande expérience, d'un réseau plus dense et donc d'un capital social plus important. En revanche, ils se retrouvent démunis, sans capital, et surtout incapables de mettre en place un projet, en raison notamment d'un accompagnement dédié quasi-inexistant. Sans oublier leur âge qui peut être considéré comme un frein du point de vue de leur santé (difficulté d'accès au crédit, par exemple).

Finalement, au regard des portraits type de cette génération d'entrepreneurs, il est déplorable de remarquer que pour une grande majorité, la création d'entreprise se révèle contrainte, sans projet préalable, pour répondre à une nécessité purement économique, d'obtenir un revenu, faute d'alternative professionnelle. C'est finalement un choix par défaut. On pense en particulier aux chômeurs souvent sans conviction ni vocation qui sont incités à créer leurs emplois. On s'étonne ensuite que ces nouvelles entreprises restent faiblement employeuses à la création. Selon la lettre de l'observatoire (2013), **40,6% des créateurs sont des chômeurs**. Cet entrepreneuriat de nécessité est dangereux. Il se développe avec un impact économique et social globalement négatif. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La paupérisation et de fait la précarité des créateurs d'entreprises français est incontestable. Cette situation paradoxale de ces entrepreneurs forcés de créer une entreprise alors que la motivation est un facteur-clef de succès, requiert une évolution des politiques publiques.

L'entrepreneuriat n'a pas à être vu comme la seule réponse au problème du chômage. L'auto-entrepreneuriat est une erreur fondamentale d'approche du sujet par le gouvernement français du sujet par le gouvernement français car **9 auto-entrepreneurs sur 10 perçoivent moins que le SMIC. Pour être entrepreneur, il faut avoir des compétences, un état d'esprit, des dispositions psychologiques**. Tout le monde ne peut pas être entrepreneur et tout le monde n'en a pas envie!

L'autre côté - plus positif - est qu'il coïncide, à l'inverse, **avec une quête d'indépendance, de sens, d'équilibre, de profit (aussi) et un besoin d'épanouissement, d'accomplissement**. Dans cette configuration, les individus ont le désir profond de créer leur entreprise (et non leur emploi). Ils sont à la recherche d'un mode de vie qui réponde à leurs attentes : être indépendant, choisir son temps de travail et les moyens à mettre à oeuvre, rester actifs, préserver une vie privée ou encore enrichir sa carrière... Etre entrepreneur constitue pour eux un choix de vie : créer une entreprise est un projet de vie. Ainsi, qu'ils aspirent à créer leur entreprise ou qu'ils s'y soient contraints, il n'empêche que **l'entrepreneuriat est une prise de risque qu'on ne peut passer sous silence**. Les entrepreneurs de demain doivent être prudents, plus que les précédents. Car pour réussir, l'entrepreneur doit franchir un nombre incommensurable d'obstacles au risque de « tout sacrifier ».

Voici la dure réalité des entrepreneurs « low-cost ».

# La dure réalité des entrepreneurs “low-cost”

A la lumière de la diversité des entrepreneurs « low-cost », qu'ils s'agissent des jeunes, femmes ou seniors, tous s'accordent à dire que malgré leur élan et leur bonne volonté, créer une entreprise est encore perçu (et vécu) comme un « parcours du combattant ». Ce discours n'est pas nouveau. **Le but ici n'est pas de dire qu'il est plus difficile de créer aujourd'hui mais tout simplement de dire qu'aujourd'hui nous créons différemment.** Nous créons dans un contexte économique et social différent de nos aînés. Les entrepreneurs actuels se trouvent dans une société toujours plus nivelée vers le bas qui empêche celle-ci de dégager les pleins bénéfices de ces nouveaux entrepreneurs. Dans une société largement imprégnée par une culture du salariat (voire du fonctionariat), créer son entreprise, c'est « passer de l'autre côté », du côté des patrons - somme toute - petits.

## Des difficultés communes

Même s'il se dégage des spécificités comme nous l'avons évoqué précédemment, les difficultés rencontrées parmi les entrepreneurs « low-cost » apparaissent communes. Elles sont ici listées (une trop longue liste) en fonction de leur niveau d'intervention :

### Au niveau informatif et réticulaire

- La profusion excessive des informations
- Le foisonnement des structures d'accompagnement (à qui m'adresser ?), leur manque de lisibilité et de coordination, leur manque de ciblage
- La complexité et restriction des critères d'éligibilité
- L'inadéquation entre des aides et les réelles problématiques de terrain
- Les carences des dispositifs en faveur de la création pour ceux qui ne peuvent pas contracter de prêts (des aides orientées vers un axe purement financier. quid d'un soutien technique, juridique, comptable ou autant de formations onéreuses mais nécessaires ?)

### Au niveau financier

- Le manque de ressources financières au départ
- La difficulté d'accès au financement (face à la frilosité des établissements bancaires)
- La longueur des délais de traitement des dossiers de financement

### Au niveau administratif et légal

- La complexité des procédures administratives (à toutes les étapes du projet et/ou aux différents stades de la vie de l'entreprise qui contraint les entrepreneurs à faire appel à des experts-comptables, avocats... (Quid des honoraires facturés?)
- La complexité de la réglementation (qui peut profondément nuire à l'activité de la jeune entreprise, voire l'interrompre).
- Le poids excessif des charges sociales.
- Le(s) problème(s) - de tous ordres et récurrents - avec le RSI
- Les contraintes liées au recrutement des collaborateurs
- Le manque de réactivité de l'administration. En particulier pour récupérer le crédit TVA. Compter minimum 1 mois pour récupérer son crédit TVA.

### Au niveau social

- Une protection sociale moins confortable (pas de protection classique Assedic)
- Une couverture mutuelle absente ou insuffisante (assurance privée onéreuse pour une prise en charge minimale)
- L'absence d'une médecine du travail dédiée
- L'inexistence d'indemnités chômage (en cas d'échec)
- Le refus du droit au RSA (en particulier pour le statut d'entrepreneur-étudiant)

### Au niveau culturel

- La stigmatisation de l'entrepreneur (les petits patrons souffrent de l'image des grands patrons du CAC 40)
- La stigmatisation de l'échec en France (malgré des avancées notables depuis 2011)

### Au niveau psychologique

- La peur de l'inconnu
- La peur de la nature des responsabilités à assumer
- La peur des sacrifices à faire (notamment en termes de rémunération du dirigeant – quid de la prise en compte du temps, avant de percevoir une rémunération souvent bien en deçà du travail fourni ?)
- La peur de la solitude
- La pression financière (par exemple la caution à titre personnel)
- Le sentiment de honte et la perception d'un ressenti de jalousie chez les autres
- La peur de l'échec (et du "vide" qu'il peut générer).

## Vers une santé inquiétante

La question de la santé des entrepreneurs est ici à poser pour éclairer nos gouvernants sur l'inquiétante ampleur du phénomène. En effet, l'optimisme dont font clairement preuve les entrepreneurs est ici mis à dure épreuve. Car notre société récompense les battants, ceux qui réussissent. Celui qui a le mérite de se lancer dans l'aventure aujourd'hui prend le risque de voir sa santé dégradée. Il est en effet reconnu que la précarité est un facteur de risque pour la santé. Au-delà de la contraction d'une maladie, il s'agit de prendre en compte des facteurs psychologiques qui peut venir sensiblement affaiblir l'individu en situation de précarité. Parmi eux, nous pouvons citer :

- L'absence d'estime de soi
- Le sentiment de dévalorisation personnelle
- Le sentiment de ne pas recevoir l'estime que l'on pense mériter
- L'isolement

D'autant que comme le démontre l'enquête CSPEC et TNS Sofres « le stress des entrepreneurs » (2010), 60 à 65 % des dirigeants de PME-TPE se déclarent confrontés en permanence au stress. Le stress correspond à un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. Ce qui est confirmé par une étude menée en 2011 par la CGPME auprès de 161 chefs d'entreprises en Seine-et-Marne : 79 % des patrons de TPE et de PME souffrent du stress professionnel et de ses conséquences. Les symptômes dont ils se plaignent le plus sont : l'anxiété (78%), le mal de dos (77%), la nervosité (72%) et l'irritabilité (71%). Les patrons de PME sont touchés par les problèmes de santé au travail. Amarok<sup>2</sup> sous la présidence d'Olivier Torres, professeur universitaire à l'université Montpellier 1, travaille à la mise en lumière de ce mal-être patronal.

En définitive, ces entrepreneurs low-cost sont confrontés à une multitude de contraintes, **sous le regard des pouvoirs publics incapables de saisir le moindre REFLEXE TPE/PME**. Cette situation est inacceptable : une TPE/PME n'est pas une miniature de la grande entreprise (GE). Elle est portée par un individu souvent seul. C'est avant tout un projet de vie. Ce qui exige une réflexion adaptée et une nouvelle manière de considérer l'entrepreneuriat. Loin des discours et initiatives illusoire prises par le gouvernement comme le statut auto-entrepreneur ou le statut d'entrepreneur-étudiant (mis en application depuis peu pour les inciter eux-aussi à créer leur entreprise), on pense davantage à **une reconnaissance SOCIALE pour rééquilibrer la balance coûts / bénéfices de l'entrepreneuriat**.

Ce projet de loi consiste donc à proposer une mesure en faveur de la protection et de la valorisation de l'entrepreneur à juste titre : un STATUT SOCIAL (en complément de son seul et unique statut juridique).

2. Il s'agit du tout 1<sup>er</sup> observatoire de la santé des dirigeants de PME, commerçants, artisans et professions libérales à vocation scientifique et expérimentale. Pour plus d'informations, <http://www.observatoire-amarok.net/fr>



# Proposition d'une mesure en faveur de la protection et de la valorisation des entrepreneurs

Le Larousse définit le terme statut comme un « ensemble des dispositions législatives ou réglementaires fixant les garanties fondamentales (droits et obligations) accordées à une collectivité publique ou à un corps de fonctionnaires ou d'agents publics (statut général de la fonction publique, statut des magistrats) ». A première lecture, cette définition réduit le champ d'application des garanties fondamentales que sont les DROITS et OBLIGATIONS. Le statut des entrepreneurs y est complètement occulté (peut-être même non imaginé ?). Dans une tout autre acception, le statut correspond à une « situation de fait, une position par rapport à la société, aux institutions, etc. : Le statut de la femme, du livre ». Cette définition rend légitime l'intérêt de considérer le statut de l'entrepreneur par rapport à la SOCIETE.

## Statut Entrepreneur en France : prisme du juridique

Au stade du démarrage, **l'entrepreneur devient propriétaire-dirigeant de l'entreprise**, nouvellement créée. En fonction de la structure juridique choisie (société anonyme, société par actions simplifiée, société à responsabilité limitée, etc.), **il est qualifié de président, président-directeur général, gérant, etc.**

Ces statuts sont d'une nature particulière. En effet, **le dirigeant n'est pas un salarié classique, mais un mandataire social**. D'où les conséquences :

- il rend compte à ses actionnaires ou associés des résultats de son action,
- il peut être révoqué ad nutum à n'importe quel moment par les actionnaires,
- il ne bénéficie pas de la protection classique Assedic (anciennement Pôle Emploi), de l'assurance chômage (il peut, pour un coût élevé cotiser à une assurance privée),
- s'il commet des fautes de gestion amenant l'arrêt de l'activité, sa responsabilité personnelle peut être engagée ayant pour conséquence, dans ce cas, de payer les dettes de l'entreprise liquidée sur son patrimoine personnel.

**Aujourd'hui, le statut de dirigeant de TPE/PME est donc essentiellement constitué de devoirs et quasi peu de droits...** Il est également complexe à comprendre car il existe un grand nombre de type d'entreprises et donc un grand nombre de type de propriétaires-dirigeants. Certains doivent être au RSI avec des cotisations obligatoires qu'il y ait du chiffre d'affaires ou non ; d'autres comme les dirigeants de SAS (50% des nouvelles entreprises créées) sont au régime général et donc ont des cotisations uniquement s'il y a des salaires. Donc, l'un peut bénéficier de la sécurité sociale immédiatement car les cotisations minimales sont obligatoires ; l'autre en revanche peut très bien ne plus avoir de sécurité sociale pendant des années. Puisque dans un début d'activité beaucoup de chefs d'entreprises ne peuvent pas se verser une rémunération capable de subvenir à un niveau de vie acceptable avant plusieurs années.

Ce statut a pour objectifs de simplifier et d'unifier l'accès à un ensemble d'aides et d'accompagnements dédiés aux entrepreneurs. Il répond à un besoin de reconnaissance sociale et administrative des entrepreneurs aujourd'hui. Enfin il permet de fédérer plus facilement une population d'entrepreneur favorisant les rencontres, les échanges et ainsi les développements communs d'activités. Ce projet devra impérativement être porté par l'Etat.

## Cadre d'obtention du "statut SOCIAL entrepreneur"

Il est important que ce statut apporte un cadre sécurisant aux entrepreneurs, qui par nature s'exposent à des risques importants en créant puis en développant leur activité. En aucun cas, il ne peut être confondu, ni même assimilé à une opportunité d'assistantat.

Chaque entrepreneur pourrait, à partir du moment où son entreprise est officiellement créée, **disposer de ce « statut entrepreneur » pour une durée maximum de 5 années**. Il serait judicieux de s'inspirer de la carte étudiant détenue jusqu'à la fin des études et renouvelée chaque année par l'administration. Si avant les 5 années l'entreprise disparaît, la carte prend fin. En revanche, il faut alors assurer à l'entrepreneur qui a arrêté son activité une continuité des droits pendant le temps de transition de l'entrepreneur. C'est-à-dire lui **assurer le minimum vital** pendant une durée de 6 à 12 mois sur l'accès aux logements sociaux, la continuité des droits de sécurité sociale s'il n'en a pas, un suivi particulier pour se réinsérer dans le monde du salariat...

Enfin, le statut d'entrepreneur doit permettre à des porteurs de projets qui ne sont ni étudiants ni inscrits à Pôle Emploi d'être socialement et administrativement reconnus (sécurité sociale, avantages sociaux, accompagnements, facilités administratives...).

## Aides techniques et administratives

Un ensemble d'aides à caractère « pratiques » pourrait notamment être proposé grâce à ce statut. Elles sont à définir avec les collectivités locales mais à l'image de certains autres statuts administratifs aujourd'hui elles pourraient donner accès à :

- **Un numéro d'identifiant unique.** Comme avec la carte étudiant, l'entrepreneur va pouvoir être identifié grâce à un numéro unique. Cela permettrait, via une plateforme collaborative simple que n'importe quel organisme de suivi (incubateur, chambre consulaire...) disposerait, d'accéder en direct au dossier de l'entrepreneur et d'y apporter toutes les informations nécessaires à son entreprise. Cela va donc créer un guichet unique virtuel lui assurant un suivi totalement transparent. Nous possédons déjà le cahier des charges de cette plateforme.
- **Une réduction des transports en commun** car il faut faciliter la mobilité de l'entrepreneur pour qu'il puisse créer et développer son business. La mobilité est un facteur clé de réussite !
- **Un accès aux logements sociaux.** En France la règle se base sur 1 à 2 années antérieures pour décider ou non de la possibilité d'avoir accès aux logements sociaux. Dans le cadre d'un néo-entrepreneur qui a travaillé avant de créer son entreprise il y a de forte chance qu'il ne réponde pas aux critères nécessaires pour en bénéficier. Ce qui n'est pas normal car il a probablement investi la grande majorité de ses économies pour créer l'entreprise. Nous devons donc pouvoir se baser sur l'instant T et non 2 ans en amont pour ce type de population.
- **Une aide à la caution pour la location de logement (comme locapass).** Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un logement dans des villes comme Paris, Marseille, Lyon... La stabilité de votre situation professionnelle est décisive. Or un entrepreneur n'a pas de CDI et encore moins de salaire fixe! Il serait donc judicieux de développer un fond de caution comme a pu l'être le locapass pour les étudiants.
- **La révision des conditions d'accès aux allocations chômage.** Aujourd'hui une fois les 50% de votre chômage versé pour la création de votre entreprise (ARCE) il est impossible d'obtenir les 50% restants... Ces 50% sont "la poire pour la soif au cas où votre entreprise fait faillite". Raisonnablement incroyable et loin de notre réalité ! Effectivement si l'entrepreneur ne dispose pas des 50% restants il y a une très forte chance de faillite. Il faut en moyenne 3 ans à un entrepreneur pour pouvoir se sortir un premier salaire. Il doit donc bénéficier au maximum de ses allocations chômage. De plus le fait qu'il lui reste des droits bloqués cause un autre problème. Il ne peut pas être éligible au RSA ! Il est donc livré à la plus grande précarité et surtout à devoir retrouver un travail et couler son entreprise.

- **Un suivi spécifique des entrepreneurs inscrits à Pôle Emploi.** En effet avec un passé d'entrepreneur il n'est pas toujours simple de retrouver un travail de salarié. Les RH ont tendance à penser qu'un entrepreneur va avoir du mal à accepter des ordres et des règles. Donc difficile de recruter un électron libre... De plus, l'entrepreneur qui quitte son entreprise n'est pas forcément familiarisé avec la recherche d'emploi. Il a besoin d'un accompagnement spécifique pour savoir mettre en valeur ses connaissances.
- **Le versement de leur dernier impôt sur le revenu au capital de l'entreprise.** Une fois n'est pas coutume, l'habitude française de se fonder sur les années antérieures est catastrophique pour l'entrepreneur. Nous suggérons qu'avec ce statut de l'entrepreneur puisse être exonéré de son IR au moment de la création de l'entreprise si et uniquement si le montant total est investi au capital de son entreprise. Cela va permettre d'augmenter les fonds propres et de diminuer les facteurs d'échec. D'une manière ou d'une autre l'Etat récupèrera cette somme (via la TVA, l'impôt sur les sociétés...)
- **L'accès au RSA même si il y a des salariés dans l'entreprise.** Il est difficilement concevable qu'aujourd'hui un entrepreneur souhaitant obtenir le RSA s'entend dire "si vous voulez le RSA il faut licencier !" Ceci est notre réalité ! En effet un entrepreneur ayant un salarié ne peut pas être éligible au RSA. Avoir des salariés ne signifie pas pouvoir se rémunérer soi-même. Il est bien souvent nécessaire d'embaucher avant de pouvoir se verser une rémunération.
- **L'accès à une "médecine du travail"** pour détecter les entrepreneurs en souffrance, car exposés (eux-aussi) à toute sorte de risques psychosociologiques. Le burnout n'épargne pas les entrepreneurs ; les dépressions sévères peuvent évoluer vers des tendances suicidaires (qui ne feront jamais le « 20 heures », davantage les faits divers dans la presse locale).
- **Le prolongement des droits à l'assurance maladie (pour les créateurs de SAS).** Il existe deux cas spécifiques. Premier cas, vous êtes étudiant et vous souhaitez créer votre entreprise. A la fin de vos études vous disposez d'une année supplémentaire de droits à l'assurance maladie même si vous ne cotisez pas. Malheureusement à la fin de cette année « bonus » si vous ne pouvez toujours pas vous rémunérer grâce à votre entreprise et bien vous n'avez plus de droit à l'assurance maladie... Deuxième cas, vous êtes salarié avant la création d'entreprise, pendant la durée de vos droits chômage vous bénéficiez de votre assurance maladie mais après la fin de votre période d'indemnisation, vos droits à l'assurance maladie vont également arriver à terme... A ce moment ci, si vous ne pouvez toujours pas vous rémunérer grâce à votre entreprise et bien vous n'avez plus de droit à l'assurance maladie.
- **L'accompagnement grâce aux chèques services.** Les besoins en conseil et expertise sont une attente récurrente des entrepreneurs. Ils sont différents en fonction des stades de vie de l'entreprise. Ils sont aujourd'hui indispensables à cause du surplus de législation qui nous est imposé. En effet l'entrepreneur ne peut être à la fois avocat et expert-comptable. Enfin le financement de ces prestations pourrait être en parti pris en charge par une forme de « chèque conseil/service » utilisable uniquement dans une zone géographique définie. Cela aurait pour vertu de favoriser les partenariats locaux avec les entreprises reconnues et ce dans un cadre légal qui n'est pas toujours respecté aujourd'hui. Ceci permettrait de très vite mettre les jeunes entrepreneurs face à d'autres entrepreneurs.
- **Enfin une domiciliation virtuelle est une piste à envisager.** Face au nombre croissant d'activités (web notamment) ne nécessitant pas d'adresse physique, un cadre légal est donc rassurant pour de potentiels clients et fournisseurs pourrait être proposé par des institutions.

# Un investissement d'avenir

L'objet de ce texte est de formaliser une proposition relative au statut de l'entrepreneur du XXI<sup>e</sup> siècle. Comme cela a été développé plus haut et pour mettre en avant un système qui a fait ses preuves et probablement dépassé les objectifs qui avaient été fixés par les porteurs de cette mutation sociale, revenons sur les fondements de la success story du statut de l'étudiant. Il est clair aujourd'hui que l'investissement réalisé depuis des décennies pour soutenir et reconnaître le statut de l'étudiant, assumer sa précarité et assurer par des leviers concrets et efficaces leur réussite, a porté ses fruits. Grâce à cela, le retour sur investissement est colossal et aujourd'hui mesurable. La France est reconnue pour son système d'enseignement et pour l'écosystème mis en place qui a su créer les meilleures « têtes pensantes » dans notre monde globalisé. S'il fallait un exemple, la première puissance mondiale, et les grands pays développés misent sur les hauts potentiels, cadres, chercheurs, ingénieurs formés par la France, ils envoient même leur jeune génération se faire former sur nos bancs. Cette réussite, loin d'être un hasard, doit être un exemple et servir de modèle pour les champs de notre société qui le requièrent.

Nous voulons donc faire un parallèle et mettre en exergue les qualités de ce modèle pour le nouvel entrepreneur « low-cost » dépeint auparavant. L'actualité économique montre clairement les signaux d'un monde économique qui ne cesse d'évoluer et réclame une attention bien particulière pour ne pas retrouver une France ayant fait le bon choix pour sa jeune génération tout en laissant pour compte « l'âge » suivant. Il n'est plus à démontrer que la performance économique se situe avant tout chez les entreprises et notamment les néo-entrepreneurs qui détiennent par essence les clés de l'économie de demain. Or pour ne pas laisser cette génération dans le tâtonnement et l'isolement, notre dossier décrit réellement la précarité et les risques pris par des entrepreneurs aujourd'hui sans capital, sans filet, et les actions à entreprendre pour répondre à ces défis. Créer un maillage social supportant les premiers instants de la vie entrepreneuriale de cette population, investir dans leur dynamisme, les reconnaître, les protéger et les valoriser avec des mesures concrètes et agiles est un investissement d'avenir qui garantira à ces femmes et hommes un taux de réussite supérieur à celui que seul le hasard et le chaos actuels dirigent. Cet investissement doit être objectivé sur un retour sur investissement concret et pragmatique ; emploi, export, création de valeur et PIB pour la France, et doit être construit en ce sens !

Nous avons voulu développer notre proposition en partant des solutions actuelles. Il est évident qu'elles sont parcellaires, perfectibles, et souvent en dissonance avec le monde économique d'aujourd'hui. Il est important que des notions telles que celle de la prise de risque à hauteur des fonds propres n'est plus possible dans un monde où l'entrepreneur peut créer sa structure avec un euro, sans quoi les potentiels business florissants et les plus risqués ne seront jamais accompagnés et resteront dans l'ombre du hasard et de la sérendipité de l'histoire entrepreneuriale. Il s'agira également d'intervenir de façon équilibrer et laisser toujours sa chance aux choix du monde économique et de la liberté du marché.

Ainsi est né le présent statut social qui propose une série de mesures qui nous semble être la première étape d'un processus permettant de réaliser un nouveau modèle supportant la dynamique des jeunes entreprises et permettant de maximiser les chances de réussite de chacun, et assurant à notre pays un nouveau moteur économique dont le souffle ne fait que balbutier et dont l'élan sera plus fort demain.

La France est à l'aube de cette nouvelle ère, les chiffres évoqués précédemment le démontre, **le plus bel avenir de notre pays se trouve dans nos jeunes entreprises**, nos TPE/PME, nos jeunes talents, nos seniors expérimentés et audacieux, hommes et femmes dont l'envie de gagner, ensemble, est plus vraie que jamais. Donnons-leur la chance d'accomplir leur expérience avec un statut social qui leur ouvre les perspectives d'un avenir florissant et leur donne l'agilité dont ils ont besoin.

# Remerciements

Ce document n'aurait jamais pu voir le jour sans le soutien inconditionnel de personnes, qui chacune à leur manière, ont contribué à ces quelques vingtaines de pages. La page de remerciements nous donne l'occasion de leur rendre hommage.

Comment ne pas commencer par remercier Antoine Lemaire, jeune entrepreneur, membre de la fédération StartinBloc Reims, qui a dirigé, avec tant d'enthousiasme et de conviction, la commission de travail "Réflexions pour un Statut Entrepreneur". J'en profite pour porter une attention particulière aux membres constitutifs de cette commission qui ont réfléchi, débattu, et de fait renforcé notre volonté d'aboutir.

J'exprime également mes sincères remerciements à Maxime Valette, Foucauld Duguit, Florent Thorin, Timothé Duguit ainsi qu'à Margaux Claudel qui m'accompagne depuis la création de la fédération nationale StartinBloc France. Sans oublier naturellement le bureau de StartinBloc Reims, de StartinBloc Paris, de StartinBloc Nantes, tout particulièrement Karine, Hugo et Brice qui ont soutenu activement cette action.

Je remercie Sonia Boussaguet pour son aide extrêmement précieuse dans la rédaction de ce document, ainsi que Léo Maury, Virginie Drocourt, Margaux Claudel et Olivier Cavarro pour leur clarté et profondeur d'analyse.

Je pense, avec la même sincérité, à toutes les personnes qui ont enrichi ce travail grâce à des relectures, des avis ou anecdotes, dont il serait fastidieux de dresser la liste. Mais elles se reconnaîtront, j'en suis certain.

Pour clore ces remerciements, qu'il me soit permis de manifester notre gratitude à tous les parlementaires, tous les hommes et femmes politiques qui vont - nous en sommes convaincus - apporter leur soutien à ce projet, et bien plus encore à tous les entrepreneurs qui ont besoin de cette reconnaissance sociale.

Merci à vous, merci pour eux !

Ensemble, faisons que notre France soit toujours plus forte !

Julien Hody  
Président STARTINBLOC France



**StartinBloc**

Fédération des jeunes entreprises de France

[contact@startinbloc.fr](mailto:contact@startinbloc.fr)